

Martina Drescher
Ingrid Neumann-Holzschuh (éds.)

**La syntaxe de l'oral
dans les variétés non-hexagonales
du français**

**STAUFFENBURG
VERLAG**

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.ddb.de> abrufbar.

Imprimé avec l'aimable soutien de l'association des francoromanistes allemands et des amis de l'université de Bayreuth (Universitätsverein Bayreuth).

© 2010 · Stauffenburg Verlag Brigitte Narr GmbH
Postfach 25 25 · D-72015 Tübingen
www.stauffenburg.de

Das Werk einschließlich aller seiner Teile ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwertung außerhalb der engen Grenzen des Urheberrechtsgesetzes ist ohne Zustimmung des Verlages unzulässig und strafbar.

Das gilt insbesondere für Vervielfältigungen, Übersetzungen, Mikroverfilmungen und die Einspeicherung und Verarbeitung in elektronischen Systemen.

Gedruckt auf säurefreiem und alterungsbeständigem Werkdruckpapier.

Satz: Julia Mitko

Printed in Germany

ISSN 1430-4139
ISBN 978-3-86057-192-7

Table des matières

Préface	7
Martina Drescher / Ingrid Neumann-Holzschuh	
Les variétés non-hexagonales du français et la syntaxe de l'oral.	
Première approche	9
Sabine Klaeger	
<i>Ce n'est même pas possible.</i> Syntaxe et fonctions de <i>même</i> en français burkinabè	37
Carole de Féral	
<i>Pourquoi on doit seulement speak comme les white ?</i> – Appropriation vernaculaire du français chez les jeunes au Cameroun	53
Jean-Benoît Tsofack	
Dire, parler, écrire 'entre les langues' ou le parler 'plurilingue' dans un journal camerounais pour jeunes.....	65
Katja Ploog	
L'ambiguïté constructionnelle dans la dynamique langagière (l'exemple du nouchi)	81
Oumarou Boukari	
Le français populaire ivoirien : une langue à tons ?	95
Edith Szlezák	
Aspects morphosyntaxiques des variétés du français canadien parlées au Massachusetts	111
Sylvia Kasparian	
<i>C'est christement compliqué c'te shit 'citte.</i> – L'utilisation des jurons dans les parlars acadiens du Nouveau-Brunswick	123
Mari C. Jones	
Comment déterminer la syntaxe de l'oral ? Une étude de cas des Îles Anglo-Normandes	137
Elissa Pustka	
La subordination sans subordonnant en français guadeloupéen – créolisme ou pseudo-créolisme ?	149
Georges-Daniel Véronique	
Quelques aspects de l'organisation syntaxique et discursive du français parlé d'arabophones à Marseille	167
Stefan Pfänder / Marie Skrovec	
<i>Donc</i> , entre grammaire et discours. Pour une reprise de la recherche sur les universaux de la langue parlée à partir de nouveaux corpus	183
Les auteurs	197

- Spence, N. C. W. (1960), *A Glossary of Jersey-French*, Oxford.
- Thomason, S. G. / T. Kaufman (1988), *Language Contact, Creolization and Genetic Linguistics*, Berkeley / Los Angeles / London.
- Tomlinson, H. (1981), *Le Guernesiais – Étude grammaticale et lexicale du parler normand de l'île de Guernesey*, Thèse de doctorat, Université d'Edimbourg.
- Tomlinson, H. (2008), *A Descriptive Grammar of Guernsey French*, s.l.
- Université Populaire Normande du Coutançais (1995), *Essai de grammaire de la langue normande*, Périers.
- Wartburg, W. v. (1922ss.), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Tübingen.
- Weinreich, U. (1953), *Languages in Contact : Findings and Problems*, The Hague.

Elissa Pustka (Ludwig-Maximilians-Universität München, Allemagne)

La subordination sans subordonnant en français guadeloupéen – créolisme ou pseudo-créolisme ?

1. Introduction¹

Dans les rares descriptions du français parlé en Guadeloupe, on découvre que les subordonnées peuvent ne pas être marquées en tant que telles. Oliel (1979), dans son recueil de créolismes repérés dans des copies d'élèves, cite le cas d'un discours indirect dans lequel le verbe se trouve à l'impératif (*cf. ex. (1a)*) ainsi que celui d'une interrogation indirecte, construite non avec *ce que*, mais avec l'inversion du verbe (*cf. ex. (1b)*)² :

- (1) (a) l'homme dit (à) l'enfant dépose ton fardeau (au lieu de *de déposer son fardeau*)
 (b) j'ai demandé au garçon qu'as-tu apporté (au lieu de *ce qu'il a apporté*)
 (français guadeloupéen ; exemples d'Oliel : 1979, 75)

Mazama (1997), quant à elle, présente deux exemples de discours indirect et un exemple d'une mise en relief dans lesquels la conjonction manque :

- (2) (a) Il m'a dit Ø il va venir demain.
 (b) Le maître dit aux élèves Ø la promenade est terminée.
 (c) Alors c'est pour ça Ø tu viens pas jouer avec eux ?
 (français guadeloupéen ; Mazama : 1997, 66)

À y regarder de plus près, on constate que seuls les exemples (2a) et (2c) représentent des cas incontestables de subordonnées sans subordonnant (le discours direct qui correspond à (2a) étant « Il m'a dit: '**Je vais** venir demain.' »). Les trois autres exemples sont ambigus : il pourrait tout aussi bien s'agir de cas de discours direct dans lequel – à l'écrit – les deux points, les guillemets et la ponctuation (point d'exclamation ou d'interrogation) manquent.

Les deux auteurs expliquent les cas cités par l'influence du créole,³ où la subordonnée n'est traditionnellement pas introduite par un subordonnant (*cf. Ludwig : 1996*) :

- (3) An ka règrété Ø Jan sôti. « Je regrette que Jean soit sorti. » (Ludwig : 1996, 342)

1 Je remercie Gudrun Ledegen, qui a attiré mon attention sur ces structures dans mon corpus à l'occasion des journées PFC (Phonologie du Français Contemporain) de Tromsø en été 2005, Hector Deglas et Hector Pouillet pour leurs intuitions sur le créole guadeloupéen, ainsi que Thomas Krefeld, Bart Jacobs et Rose-Marie Eisenkolb pour leurs relectures critiques. Mes remerciements vont aussi au DAAD qui a financé le voyage en Guadeloupe en février / mars 2004.

2 La transcription des exemples est reprise telle quelle des sources citées. J'y ai rajouté le symbole Ø afin d'indiquer la place où on pourrait s'attendre à une conjonction de subordination. Les soulignements dans les exemples cités sont de mon fait et ne correspondent pas forcément à la source citée. La transcription des exemples de mon propre corpus suit les principes du projet Phonologie du Français Contemporain dans le cadre duquel il a été établi (*cf. http://www.projet-pfc.net/ ; Durand et al. : 2002, Durand et al. : 2005*).

3 « La conjonction de subordination *que* est remplacée par la marque zéro (Ø) du guadeloupéen » (Mazama : 1997, 66). Pour le cas (1a), Oliel (1979) écrit : « Or la plupart des relevées sont des interférences du créole en français et tendent à intégrer la forme directe dans le tour indirect. » (Oliel : 1979, 75)

L'objectif de cet article est de fournir une description plus détaillée de l'absence de subordonnant en français guadeloupéen. Je me limiterai aux complétives, en particulier celles qui peuvent être remplacées par un groupe nominal complément d'objet (du type *il dit (qu')il fait beau* ⇔ *il dit qqch.*, *il demande s'il fait beau* / *il demande est-ce qu'il fait beau* ⇔ *il demande qqch.*). En revanche, je mettrai de côté tous les autres types de subordonnées : mises en relief, relatives, etc. L'étude se base sur un corpus⁴ d'environ 13 heures de parole spontanée, recueilli en 2004-2005 auprès de 40 locuteurs, à moitié en Guadeloupe (G) et à moitié en région parisienne (P). Les données montrent notamment que l'absence de subordonnant en français de la Guadeloupe concerne non seulement le discours indirect et les interrogatives indirectes, mentionnés par Oliel (1979) et Mazama (1997), mais aussi – et surtout – les complétives avec les 'verba sciendi' *savoir, penser, croire*, etc. (p. ex. *je pense il fait beau*).

L'article est structuré de la façon suivante : il s'agira tout d'abord (section 2) de distinguer les complétives sans subordonnant d'un côté des propositions indépendantes, notamment du discours direct, et de l'autre côté des emplois parenthétiques des verbes en question (p. ex. *Il fait assez beau, je pense, pour aller à la plage.*). Après avoir clarifié ce point, une analyse détaillée des nouvelles données permettra de mieux connaître et de comprendre ce phénomène dans le français de la Guadeloupe (section 3). Ensuite, il s'agira de déterminer son statut et son origine (section 4) : s'agit-il d'un créolisme, comme le suggèrent les travaux précédents, ou bien d'une structure existant dans la langue parlée en général ?

2. Subordination ou non ?

Le problème crucial qu'il faut résoudre avant de pouvoir commencer toute analyse, est celui de savoir s'il s'agit dans les cas que nous venons de voir véritablement de subordinations ou tout simplement de juxtapositions de deux propositions indépendantes. Pour l'allemand, Eisenberg (²2004) soulève la question à propos des complétives déclaratives et interrogatives, qui peuvent être dépourvues de subordonnant et dans lesquelles l'ordre des mots est celui des propositions indépendantes et non des subordonnées :

Verbzweitsätze dieser Art sind syntaktisch weitgehend desintegriert und es fragt sich, ob sie noch als untergeordnet und damit als Nebensätze anzusehen sind [...].⁵ (Eisenberg : ²2004, 319)

Il illustre ses propos par les exemples suivants :

- (4) (a) Karl weiß, Paul ist deutscher Tennismeister.
(b) Karl will wissen, wer ist eigentlich deutscher Tennismeister.⁶

En français, ce problème ne se pose pas au niveau de l'écrit, où les complétives sont toujours introduites par un subordonnant (*que, si, ce que*, etc.). Dans la langue parlée, en

revanche, il n'est pas aisé de distinguer discours direct et indirect (cf. Blanche-Benveniste : 2000). Partons d'un exemple fictif, dépourvu de tout contexte : [iladiifebo]. Théoriquement, deux transcriptions sont possibles :

- (5) (a) Il a dit : « Il fait beau. »
(b) Il a dit, il fait beau.

Dans l'exemple (5a), le transcripteur aurait interprété la séquence comme composée d'une phrase introductrice et d'un discours direct, dans (5b) comme un discours indirect sans subordonnant, avec une principale et une subordonnée.

Par opposition à l'allemand, l'ordre des mots ne permet généralement pas, en français, de distinguer les propositions indépendantes des subordonnées (cf. Riegel / Pellat / Rioul : 2001). Seules les interrogations indirectes 'in situ'⁷ (cf. ex. (17) : *Il sait pas c'est quoi*) et par inversion (cf. ex. (1b)), qui s'alignent sur le modèle du discours direct, contredisent l'ordre standard des mots dans les subordonnées. Il faudra donc recourir à d'autres critères pour distinguer les discours direct et indirect (cf. Andersen : 2000 ; Blanche-Benveniste : 2000). Souvent, la différence se fait sentir au niveau de l'intonation et du rythme. Il faut cependant reconnaître que l'identification prosodique des subordonnées est une entreprise épineuse que j'ai dû écarter dans cette étude (pour la subordination par intonation cf. Raible : 1992 ; Ludwig : 1996). Mais il existe des critères plus faciles à identifier. Ainsi le discours direct peut-il être prononcé, quand le locuteur veut imiter celui qu'il cite, avec un timbre de la voix différent, un style différent éventuellement, voire une autre langue. Dans le contexte guadeloupéen, il n'est en effet pas rare qu'un locuteur cite quelqu'un en créole au sein d'un discours en français ou bien l'inverse. Dans le cas des interrogations, la présence d'une intonation d'interrogation permet d'identifier les interrogations directes. D'autres critères qui permettent d'identifier le discours direct sont l'impératif, les déictiques spatiaux (p. ex. *ici, là*) et temporels (p. ex. *maintenant*), les adresses explicites de l'interlocuteur (*madame, monsieur, maman, ma chère*, etc. ou bien un nom propre), les salutations (*bonjour*), les exclamations (*ah, oh, oh là là, mon Dieu, tiens*), les marqueurs discursifs, marqueurs d'ouverture (*ben, bon*) ainsi que de clôture (*hein, quoi*), qui indiquent les limites des paroles rapportées, et finalement les mots phrase comme *oui* et *non*, qui se prononcent uniquement dans la situation discursive et non dans le récit. Au niveau discursif, la fin des paroles rapportées s'annonce par un retour à la structure précédente. Le discours direct n'est par ailleurs pas obligatoirement accompagné d'un verbe de citation ; il peut aussi être non introduit. Dans ce cas-là, il n'y a aucun lien syntaxique entre les paroles rapportées et le reste de l'énoncé. Le discours indirect, pour sa part, se caractérise par la transposition de la personne des pronoms et des verbes.

Je résume les résultats de cette discussion dans le tableau 1 ci-dessous. La subordination sans subordonnant se situe au milieu (cf. tableau 1 : colonne 3, encadrée) du continuum entre agrégation et intégration (cf. Raible : 1992),⁸ entre le discours direct (2) et le discours indirect sans concordance des temps (4), comme on le trouve fréquemment à l'oral (cf. Koch / Oesterreicher : 1990).⁹ Elle se distingue du premier par l'intonation, le

⁴ Pour les détails des enquêtes voir Pustka (2007).

⁵ Traduction (E.P.) : « Les phrases de ce type avec le verbe en deuxième position sont tellement peu intégrées sur le plan syntaxique qu'on peut se demander si elles sont encore à considérer comme subordonnées. »

⁶ Traduction (E.P.) : (4a) « Charles sait, Paul est le champion d'Allemagne de tennis. » (4b) « Charles veut savoir qui est en fait le champion d'Allemagne de tennis. »

⁷ Dans les interrogations indirectes 'in situ', le morphème interrogatif se trouve à la même place que le complément dans la phrase déclarative correspondante.

⁸ Koch / Oesterreicher (1990, 80) parlent explicitement de « transitions glissantes entre discours direct et indirect » (« gleitende Übergänge zwischen direkter und indirekter Rede »).

⁹ Je laisserai ici de côté la possibilité de l'intégration syntaxique maximale, l'infinitif, qui, après certains

changement de personne (quand cela est nécessaire, p. ex. *Il a dit: « Je suis d'accord. »* ⇔ *Il a dit, il est d'accord.*; non nécessaire dans *J'ai dit: « Je suis d'accord. »* ⇔ *J'ai dit, je suis d'accord.*) et l'absence d'adresses, de salutations, etc., du dernier par l'absence de subordonnant.¹⁰

	agrégation ←		→ intégration		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
déclaration	---	---	Je savais, il est d'accord.	Je savais qu'il est d'accord.	Je savais qu'il était d'accord.
discours	« Je suis d'accord. »	Il a dit: « Je suis d'accord. »	Il a dit, il est d'accord.	Il a dit qu'il est d'accord.	Il a dit qu'il était d'accord.
interrogation partielle	« Qu'est-ce que c'est? » / « C'est quoi? »	Il a demandé: « Qu'est-ce que c'est? » / « C'est quoi? »	Il a demandé qu'est-ce que c'est. / Il s'est demandé c'est quoi.	Il a demandé ce que c'est.	Il a demandé ce que c'était.
interrogation totale	« Tu es d'accord? » / « Est-ce que tu es d'accord? » / « Es-tu d'accord? »	Il a demandé: « Tu es d'accord? » / « Est-ce que tu es d'accord? » / « Es-tu d'accord? »	---	Il a demandé si tu es d'accord.	Il a demandé si tu étais d'accord.
verbe introducteur	-	+	+	+	+
concordance des personnes	-	-	+	+	+
exclamations, adresses, etc.	+	+	-	-	-
subordonnant	-	-	-	+	+
concordance des temps	-	-	-	-	+

Tableau 1 : Continuum des complétives entre agrégation et intégration

Comment expliquer l'absence de subordonnant ? Ludwig (1996) met en avant la valence des 'verba dicendi et sciendi' (auxquels il faudrait ajouter le verbe d'interrogation *demande*), qui, du fait de leur valence lexicale, sont obligatoirement suivis d'un complément d'objet. L'absence de groupe nominal objet indiquerait donc que la phrase suivante joue ce rôle ; le subordonnant n'est donc pas indispensable pour décoder la structure voulue. La construction sans subordonnant présente l'avantage d'une plus grande

verbes, peut ou doit se substituer à la subordonnée, quand le sujet ou le complément indirect du verbe principal est identique au sujet de l'infinitif (p. ex. *Il a dit en avoir marre. Il lui a dit de venir.*).

10 Cette représentation unidimensionnelle, par un seul axe entre agrégation et intégration, ne peut bien évidemment pas rendre compte de tous les cas observés. On rencontre p. ex. aussi des discours directs introduits par la conjonction *que* (p. ex. *Quand par exemple, ils sont en perte de vitesse, je pense que: « Ouais, on va parler en créole, machin, c'est nous, c'est le peuple, c'est. »* (G)) et des cas où la deixis spatiale et temporelle n'est pas concrétisée (p. ex. *S'il sort, il va à tel endroit, il dit: « Maman, bon je suis pas là, je vais [à] tel endroit. »* Il va au match : « Maman, je vais au match, je rentre à telle heure. » (G)).

transparence, puisque la subordonnée est identique à la proposition indépendante correspondante.

Il existe cependant des cas dans lesquels certains verbes plurivalentiels ne sont pas suivis d'un objet : les 'emplois parenthétiques'. Ici, les formes verbales fonctionnent comme marqueurs discursifs (cf. Andersen : 1993 ; 1996) :

- (6) (a) oui : **je crois** on fait toutes le même constat eh
 (b) ça faisait partie **je crois** de l'éducation
 (c) bon c'est pas.. c'est pas très intéressant enfin ben ça n'apporte rien.. **moi je trouve** ! (Andersen : 1996, 307 ; ponctuation de l'original)

Comme le montrent les exemples sous (6), les verbes parenthétiques peuvent se trouver en antéposition (cf. ex. (6a)), en interposition (cf. ex. (6b)) ou en postposition (cf. ex. (6c)). Dans ces cas, la forme verbale en question n'est pas le noyau d'une proposition principale suivie d'une complétive, mais elle se retrouve elle-même subordonnée à la principale (cf. déjà Stempel (1964) pour l'ancien français). Elle se caractérise par une faiblesse sémantique (p. ex. *je crois* au sens de « à mon avis » et non de « accorder sa croyance ») et a plutôt la fonction de marquer une hésitation, raison pour laquelle on peut l'omettre. L'auteur le formule très clairement : « on ne peut pas parler de subordination » (Andersen : 1993, 9) et « il ne faut pas [...] parler d'omission ou d'ellipse de *que* » (Andersen : 1996, 307).

Pour identifier ces emplois parenthétiques, Andersen (1996) propose plusieurs critères. Tout d'abord, il s'agit de formes des verbes d'opinion (*penser, croire, trouver, supposer*) et de souvenir (*se souvenir, se rappeler*) à la première personne du présent et après *on*, qui n'interrompent pas l'intonation de la phrase. Un test de pronominalisation permet de clarifier la question en cas de doute. Dans le cas d'une parenthèse, le 'reste' de la phrase ne peut en effet pas être repris par le pronom objet *le*, car il ne s'agit pas d'une complétive. C'est par exemple le cas de *je crois* au sens affaibli « à mon avis » (cf. ex. (7a)). Quand le verbe en revanche a son sens plein, en l'occurrence « accorder sa croyance », la pronominalisation est possible (cf. ex. (7b)). De plus, on peut y ajouter un adverbe comme *vraiment* ou *fermement* (cf. aussi ex. (7b)).

- (7) (a) /euh je sais **je crois** j'avais treize ans – tu crois – oui **je crois**
 (b) moi **je crois que** Jésus est vivant – **tu le crois** vraiment – oui **je le crois** fermement (Andersen : 1996, 310)

Le test de pronominalisation pose néanmoins problème en français guadeloupéen, car le pronom objet clitique y est souvent omis par les locuteurs du créole comme L1 (cf. Pustka : 2007) :

- (8) Au début, au début de siècle, mais c'était en latin qu'on faisait la messe, hein. On faisait en latin. (au lieu de : *on la faisait*) (G)

Comme critères supplémentaires, Andersen (1996) évoque l'impossibilité d'ajouter un verbe modal (cf. ex. (9b)), de mettre le verbe au subjonctif (cf. ex. (9c)) et au conditionnel (cf. ex. (9d)) ainsi que de former la négation (cf. ex. (9e)).

- (9) (a) **je crois** on fait toutes le même constat
 (b) ***je peux croire** on fait toutes le même constat
 (c) ***je croie**¹¹ on fait toutes le même constat

11 Le subjonctif serait également exclu dans cette position si le verbe était suivi d'une complétive.

(d) ***je croirais** on fait toutes le même constat

(e) ***je (ne) crois pas** on fait toutes le même constat (Andersen : 1996, 311)

Andersen (1996) signale que les formes verbales à la deuxième personne des verbes *savoir*, *voir* (*tu vois*, *vous voyez*, *voyez*), *regarder*, *remarquer*, *comprendre*, *écouter* et *vouloir* (*si tu veux*, *si vous voulez*) peuvent également avoir un emploi parenthétique, cette fois-ci en mettant l'accent non sur le locuteur, mais sur l'interlocuteur. Dans son article de 1993, elle évoque en outre que la conjonction *que* peut également manquer après les verbes de citation, notamment après *dire*, introduisant un discours rapporté, car ce dernier serait généralement « le message principal non subordonné d'un énoncé » (Andersen : 1993, 12).

Dans le corpus étudié, il se trouve en effet un grand nombre de formes parenthétiques. Je n'en citerai que quelques-unes, d'un verbe non mentionné dans ce contexte par Andersen (1996) : *dire* (10). Le (*moi*) *je dis* parenthétique (cf. ex. (10a)) apparaît par ailleurs exclusivement chez les Guadeloupéens du corpus et non chez les Parisiens.

- (10) (a) **Moi je dis** ça dépend avec qui et le milieu dans lequel il vit. (G)
 (b) Et, **je vous dis**, on y retournait euh, ben, bien longtemps après hein (P)
 (c) Et ben, **je vais vous dire honnêtement** euh, j'ai jamais aimé ça. (P)
 (d) quand je dois échanger avec, **je dirais**, des Guadeloupéens (G)
 (e) Mais euh, moi je le vois euh, enfin, **je veux dire**, je le ressens euh, euh, je le ressens dans l'attitude des gens euh (P)
 (f) Mais **disons**, globalement, avec les métropolitains, on parle le français quoi. (G)
 (g) si on est, ts, ts, si on est, **on va dire**, euh, en train d'expliquer quelque chose à quelqu'un, on fera, on le fera en français (G)

Quelques exemples se trouvent en contradiction avec les critères d'Andersen (1996) mentionnés plus haut : la mise au conditionnel (cf. ex. (10d)) et la combinaison avec un verbe modal (cf. ex. (10e)). Pour le cas de *je veux dire*, on note que le caractère parenthétique ne se fait pas seulement sentir dans l'intonation, mais aussi dans le débit (beaucoup plus rapide que le reste de la phrase) et la phonologie segmentale (élisions).¹²

3. Analyse du corpus

Le corpus étudié contient au total 59 complétives sans subordonnant, 46 déclaratives et 9 interrogatives, tous les cas douteux, notamment les emplois parenthétiques (cf. section 2), ayant été éliminés d'emblée. C'est extrêmement peu si on tient compte du fait que le nombre d'occurrences de la conjonction *que* après un verbe conjugué ou une locution verbale (p. ex. *c'est vrai*) s'élève à 765. Pour ce qui est des complétives déclaratives, le taux des variantes sans subordonnant n'est donc que de 6%. Quant aux interrogatives indirectes totales, on relève dans le corpus seulement 10 exemples avec subordonnant, introduits par la conjonction *si*, et 3 sans, commençant par *est-ce que* (cf. ex. (14)). En ce qui concerne les interrogations partielles, je ne mentionnerai ici que le cas du

12 Il existe aussi des formes parenthétiques suivies de *que* (cf. Andersen : 1996). Voici un exemple du corpus : « Donc maintenant, **je dis que** la génération a beaucoup, a changé, donc il y a beaucoup de parents, je dis que, je dirais peut-être le pourcentage est vraiment minime maintenant, peut-être cinq pour cent, peut-être autour de la Guadeloupe, parce qu'en fait, je veux dire le, la Guadeloupe a beaucoup évolué. » (G)

subordonnant standard le plus fréquent, *ce que*, dont le nombre d'occurrences s'élève à 31 (sans les cas après *c'est*)¹³ tandis que le corpus comporte seulement deux exemples sans subordonnant, l'un avec *qu'est-ce que* (cf. ex. (15)) et l'autre 'in situ' (cf. ex. (17)).

Pour les complétives déclaratives sans *que*, il n'existe à ma connaissance pas de données quantitatives concernant d'autres variétés de français auxquelles le nombre ici relevé pourrait être confronté. Le corpus même permet toutefois de comparer le français de la Guadeloupe avec celui de Paris. Résultat : la différence est minime. Sur les 47 complétives déclaratives sans subordonnant, 17 proviennent de 9 locuteurs parisiens différents (sur 20) et 29 de 13 locuteurs guadeloupéens (sur 20). De plus, on constate avec surprise qu'il n'y a pas de différence notable entre les locuteurs ayant le créole comme première langue (L1) et ceux qui ont d'abord acquis le français : parmi les 13 Guadeloupéens produisant des subordonnées sans subordonnant, 6 ont le français comme L1 et 7 le créole.¹⁴ Ces résultats vont clairement à l'encontre de l'hypothèse de l'influence du substrat.

On trouve en revanche quelques enquêtes sur les complétives interrogatives sans subordonnant, avec lesquelles la présente étude peut être comparée (cf. tableau 2 ci-dessous), bien que le nombre absolu très bas des occurrences appelle à la prudence. Dans le corpus étudié, quatre interrogations indirectes totales sont construites avec *est-ce que* et 10 avec *si*, alors que chez Ledegen (2007), qui étudie le français de la Réunion, la seule occurrence contient *est-ce que*. En ce qui concerne l'interrogation partielle, les résultats des études précédentes suggèrent que l'absence de subordonnant est un phénomène diatopique, les interrogations par *qu'est-ce que* ou 'in situ' étant assez fréquentes en français réunionnais (cf. Ledegen : 2007) et québécois (cf. Lefebvre / Maisonneuve : 1982) tandis qu'elles sont rares, voire inexistantes en français de France. Ainsi Defrancq (2000) compte-t-il dans le CORPAIX seulement 13 constructions en *qu'est-ce que / qui* et aucune 'in situ', mais des « centaines de structures sans *est-ce que* » (Defrancq : 2000, 135). Le présent corpus remet en cause cette opposition entre français hexagonal et non-hexagonal (même si le nombre de subordonnées sans subordonnant chez les Guadeloupéens reste loin derrière les données réunionnaises et québécoises). On ne constate en effet pas de différence notable entre les Guadeloupéens et les Parisiens du corpus : sur les 12 complétives interrogatives, 4 sont prononcées par des Parisiens (4 personnes différentes sur 20) et 5 par des Guadeloupéens (4 / 20). Contrairement aux corpus de Lefebvre / Maisonneuve (1982), Andersen (1993) et Ledegen (2007), dans lesquels ce sont surtout les jeunes qui produisent des interrogatives indirectes sans subordonnant, le corpus ne montre pas d'effet d'âge.

13 Je ne prends pas en compte 15 cas de *ce que* après *c'est* (p. ex. *c'est ce que j'ai vécu, c'est ce qu'il faut faire, c'est ce que je remarque*), car ceux-ci se rapprochent de la mise en relief dont je fais abstraction ici.

14 Sur les 20 Guadeloupéens du corpus, 10 ont le créole comme L1, 9 le français et un les deux.

	Interrogation totale		Interrogation partielle		
	si	est-ce que	ce que	qu'est-ce que	'in situ'
Corpus guadeloupéen et parisien	11	3	31	2	2
Corpus réunionnais de Ledegen (2007)	0	1	9	5	20
Corpus québécois de Lefebvre / Maisonneuve (1982)	---	---	9	44	12
CORPAIX cité par Defrancq (2000)	---	---	« des centaines »	13 ¹⁵	0

Tableau 2 : Fréquence absolue des types d'interrogations dans différents corpus

Venons-en donc aux facteurs internes qui caractérisent les subordonnées sans subordonnant, tout d'abord le verbe introducteur. Dans le cas des complétives déclaratives, la conjonction *que* manque seulement après les 'verba sciendi' (*savoir, penser, croire, voir, sembler*) et les locutions verbales *c'est vrai* et *c'est sûr*¹⁶ (cf. ex. (11)) ainsi que – dans le cas du discours indirect (cf. ex. (12)) – après les 'verba dicendi' (*dire, expliquer*) :

- (11) (a) Mais non, je pense pas Ø ils connaissent vraiment grand chose. (P)
 (b) je sais Ø je vais jamais insulter cette personne en français quoi (G)
 (c) on voit Ø ce sont des gens de Guadeloupe (G)
- (12) (a) Ah ouais, c'était, moi je disais Ø c'était monsieur français. (G)
 (b) Ma sœur qui habite à Montpellier, elle dit Ø c'est quand même, qui a vécu à Paris aussi, elle dit Ø c'est quand même plus tranquille à Montpellier. (P)
 (c) Vous l'expliquez Ø c'est telle chose. (G)

L'exemple (12a) est remarquable dans le sens où la concordance des temps est respectée bien que le subordonnant *que* manque, phénomène également observé en Haïti (cf. ex. (28b)).

Il faudrait préciser que tous ces verbes sont beaucoup plus souvent construits avec la conjonction *que* que sans, comme le montre le tableau 3 :

	avec que	sans que
<i>savoir</i>	47	6
<i>penser</i>	145	6
<i>croire</i>	51	3
<i>voir</i>	38	3
<i>sembler</i>	2	1
<i>comprendre</i>	8	0 ¹⁷
<i>dire</i>	156	18
<i>expliquer</i>	3	1
<i>c'est vrai</i>	80	2
<i>c'est sûr</i>	5	1

Tableau 3 : Nombre des complétives déclaratives avec et sans subordonnant en fonction du verbe introducteur

15 Defrancq (2000) parle indifféremment de « structures en *est-ce que* » et en cite trois exemples, l'un avec *qu'est-ce qui* et deux avec *qu'est-ce que*. Il n'est pas clair s'il inclut également les interrogations totales.

16 Andersen (1993) cite en outre la locution verbale *c'est évident*.

17 Il est surprenant qu'on ne trouve aucun exemple sans subordonnant après *comprendre*, mais peut-être cela est-il dû au petit nombre d'occurrences.

Contrairement au corpus d'Andersen (1993), on note cependant des absences de *que* après les verbes d'opinion *croire* et *penser* qui, selon elle, « modifient le contenu de la complétive » (Andersen : 1993, 10), comme les verbes de volition, ce qui expliquerait pourquoi la conjonction ne pourrait pas manquer. Dans le corpus étudié, la ligne de démarcation passe plutôt entre les verbes du dire et du savoir (auxquels j'ajoute *croire* et *penser*) d'un côté et les verbes et constructions verbales exprimant la nécessité (*falloir*), la volition (*vouloir, aimer*), le jugement (*trouver, c'est normal*) et le sentiment (*sentir, avoir peur*) de l'autre côté. C'est donc exactement après les verbes demandant le subjonctif¹⁸ – qui marque déjà le fait qu'il s'agit d'une subordonnée – que le *que* ne manque jamais.

Cette coïncidence suggère que l'absence de la conjonction *que* marquerait, comme l'indicatif, que le locuteur assume la responsabilité communicative (Heger : 1976). Afin de tester cette hypothèse, il faudrait comparer pour le même verbe des cas de présence et d'absence de *que*. On note pourtant que la variante avec et sans subordonnant apparaît chez un même locuteur dans exactement le même contexte :

- (13) (a) Parce que si un Martiniquais est là, un vrai Martiniquais, dès qu'il parle le français, **on sait Ø** c'est un Martiniquais. Et un Guadeloupéen là, s'il parle français, **on sait que** c'est un Guadeloupéen. (G)
 (b) Bon, **je pense que** ça a beaucoup en fait évolué. Mais **je pense Ø** il y a quand même en Guadeloupe des secteurs où les enfants sont vraiment entourés de créole quoi. (G)

Il est impossible de voir dans les exemples cités sous (13) des différences de sens entre l'une et l'autre variante ; les exemples ne corroborent de toute façon pas la piste selon laquelle la présence ou l'absence de *que* marquerait le degré d'acceptation de la responsabilité communicative dans le sens de Heger (1976).

La question de la responsabilité communicative ne se pose bien évidemment pas pour les complétives interrogatives. Celles-ci peuvent se construire en parallèle avec leurs pendants directs : avec *est-ce que* au lieu de *si* (cf. ex. (14)), avec *qu'est-ce que* (cf. ex. (15)) au lieu de *ce que*, avec *qui est-ce que, où est-ce que* et *quand est-ce que*¹⁹ (cf. ex. (16)) au lieu de *qui, où* et *quand* – et aussi 'in situ' (cf. ex. (17)) (cf. aussi Damoiseau (1999, 152), qui explique ce phénomène par la « pression du système créole »). Le corpus ne contient en revanche pas d'exemple d'interrogation indirecte par inversion, comme Oliel (1979) en mentionne pour la Guadeloupe (cf. ex. (1b)) et Pompilus (1961) pour Haïti (cf. ex. (28)).

- (14) (a) Et même des fois, je me s/, je m'adresse en créole, quand, selon la physionomie, la, la tenue de la personne, je sais **est-ce que** c'est quelqu'un qui vient de la campagne ou quelqu'un qui vient de la ville. [...] en fonction de la tenue de la personne, on sait **est-ce que** c'est quelqu'un qui pourra mieux s'exprimer en créole ou en français. (G)
 (b) beaucoup de personnes font la réflexion à ma maman, **est-ce qu'**elle est de Martinique (G)

18 Il faudrait cependant noter que le subjonctif est souvent remplacé par l'indicatif dans le français de la Guadeloupe (cf. Reutner : 2005 ; Pustka : 2007).

19 Sur ce point, le corpus étudié permet de renouveler la phénoménologie : dans CORPAIX, Defrancq (2000) ne trouve en effet que des exemples de *qu'est-ce que* et *qui est-ce que*, mais non de *où est-ce que* et *quand est-ce que* et Ledegen (2007) uniquement *qu'est-ce que* et *qu'est-ce qui*. Le corpus montre que les morphèmes interrogatifs *quand* et *où* peuvent également apparaître en combinaison avec *est-ce que* dans les interrogations indirectes.

- (15) je sais pas vraiment **qu'est-ce**, enfin (P)
 (16) (a) pour voir **où est-ce qu'**on en était (G)
 (b) je sais pas **d'où, d'où est-ce que** ils l'ont sorti (P)
 (c) on est venus me demander **quand est-ce qu'**on allait poser les papiers peints. (P)
 (17) Il sait pas **c'est quoi**. (G)

Ledegen (2007), qui compte dans son corpus réunionnais beaucoup plus d'exemples 'in situ', en trouve non seulement avec *c'est quoi*, mais aussi avec *c'est qui*, *c'est à qui*, *c'est quand* et *c'est où* (cf. ex. (18a-d)):

- (18) (a) je sais pas **c'est qui**
 (b) on sait pas **c'est à qui**
 (c) je comprends plus trop **c'est quand** les soldes
 (d) peut-être elle connaît **c'est où**
 (e) j(e) voulais savoir en fait euh : ben **vous pensez quoi**
 (français de la Réunion, Ledegen : 2007, 199s.)

On note que la structure 'in situ' est presque toujours suivie du même prédicat, à savoir *c'est* (cf. ex. (17) et (18a-d)). Chez Ledegen (2007), c'est effectivement le cas dans 25 formes observées sur 28 (et dans le corpus étudié dans 2 cas sur 2).

Quant au verbe introducteur, il s'agit seulement dans un seul cas du verbe interrogatif *demander*. La majorité des phrases est en revanche construite avec un verbe du savoir (*savoir*, *voir*). Dans un cas, la subordonnée dépend d'un substantif, en l'occurrence *réflexion* (cf. ex. (14b)). Devant *si*, on trouve aussi des occurrences des verbes *dire*, *ignorer* et *regarder*, devant *ce que* les verbes *comprendre*, *expliquer*, *faire* et *trouver* (cf. tableau 4 ci-dessous).²⁰

	avec subordonnant		sans subordonnant
	si	ce que	
<i>demander</i>	4	0	1
<i>savoir</i>	1	5	7
<i>voir</i>	1	5	1
<i>dire</i>	2	2	0
<i>ignorer</i>	1	0	0
<i>regarder</i>	1	0	0
<i>comprendre</i>	0	17	0
<i>expliquer</i>	0	1	0
<i>faire</i>	0	2	0
<i>trouver</i>	0	2	0

Tableau 4 : Nombre des interrogatives avec et sans subordonnant selon le verbe introducteur

²⁰ Une partie de ces verbes apparaît aussi en complétive déclarative, en l'occurrence *savoir*, *voir*, *dire*, *comprendre* et *expliquer*.

4. Origine et statut des subordonnées sans subordonnant

L'absence de subordonnant constitue une infraction à la norme prescriptive du français ; on est vite amené à l'expliquer par le substrat créole, lequel connaît également ce phénomène (cf. section 1). Cela est illustré par les exemples sous (19), tirés du *Corpus créole* de Ludwig / Telchid / Bruneau-Ludwig (2001).

- (19) (a) ou ké pati an pléran ē ka di manman Ø ou hont
 « tu partais en pleurant, tu allais dire à ta mère **que** tu avais honte »
 (b) paskè an ka chonjé Ø on on fanmi an' rakonté / rakonté-mwen
 « Ainsi je me rapelle **qu'**un de mes parents m'a raconté »
 (créole guadeloupéen, Ludwig / Telchid / Bruneau-Ludwig : 2001, 90, 80)

On remarque que la subordination sans subordonnant se retrouve dans le créole de la Guadeloupe dans beaucoup plus de contextes que dans le français de l'île, à savoir non seulement après les verbes du dire et du souvenir (cf. ex. (19)), mais aussi après les verbes de nécessité et d'opinion (cf. ex. (20)) :

- (20) (a) fò pa Ø an di non
 « il ne faut pas **que** je dise non »
 (b) ébyen mwen an ka touvé an tan an-mwen té MIEUX²¹ ki tan aprézan
 « Eh bien moi, je pense **que** c'était mieux de mon temps qu'à présent »
 (créole guadeloupéen, Ludwig / Telchid / Bruneau-Ludwig : 2001, 92, 71)

Alors que le subordonnant est quasiment toujours absent dans le basilecte parlé (cf. Ludwig : 1996), on trouve aujourd'hui dans le créole francisé la conjonction *kè* (< fr. *que*) et autrefois *konmkwa* / *konmkwè* (< *comme quoi*) ainsi que *ki* (< fr. *qui*), qui est cependant limité aux situations de distance (cf. ex. (21)).

- (21) (a) An ka règrété **kè** Jan sòti. « Je regrette que Jean soit sorti. » (Ludwig : 1996, 351)
 (b) An ka règrété **ki** Jan sòti. « Je regrette que Jean soit sorti. » (348)
 (c) I di-mwen **konmkwa** i pé ké la jòd-la « Il m'a dit qu'il ne serait pas là aujourd'hui. » (349)

D'autres créoles à base lexicale française (cf. Ludwig : 1996) et non-française (cf. les chapitres « zero-subordinator » dans Holm / Patrick : 2007) connaissent également la subordination sans subordonnant. Quant à la question de savoir s'il s'agit dans ce cas d'infinitifs (puisque les verbes créoles ne possèdent qu'une seule forme invariable, qui peut être accompagnée d'un marqueur de temps ou de mode, mais ne l'est pas toujours), le débat est ouvert. Selon Damoiseau (1999), il faut distinguer (en créole martiniquais) le verbe non marqué, qui correspondrait à l'infinitif, du verbe accompagné de la marque zéro, correspondant au passé des verbes dynamiques (cf. ex. (22)). Quant à l'infinitif, il remarque qu'on le retrouve en créole seulement après des verbes comme *kité* « laisser » ou *fè* « faire » (cf. ex. (22a)), mais pas après les verbes de perception, lesquels se construisent toujours avec une complétive (cf. ex. (22b)).

- (22) (a) I ka fè yich li **travay** « Elle fait **travailler** son fils. »
 (b) Man ka wè sé timanmay la Ø **jwé**. « Je vois que les enfants **ont joué**. »
 (non : « Je vois les enfants **jouer**. »)
 (créole martiniquais, Damoiseau : 1999, 156)

²¹ Le passage aux majuscules indique une alternance codique (ici : du créole au français).

Pour ce qui est de l'interrogation totale, la structure parallèle du discours direct et indirect, que l'on observe en français guadeloupéen, se retrouve aussi en créole (cf. Cyrille : 2000). Celui-ci permet non seulement la construction avec *si*, comme en français, mais aussi avec *on* (< fr. *non* ?) et *ès* (< fr. *est-ce que*), donc comme l'interrogation directe (cf. ex. (23), (24) ; cf. aussi tableau 5 ci-dessous).

- (23) (a) I ké vin ? (intonation)
 (b) Es i ké vin ?
 (c) I ké vin **on** ? « Viendra-t-il / elle ? » (Cyrille : 2000, 75)
- (24) (a) An ka mandé-mwen **si**'y kè vin.
 (b) An ka mandé-mwen **ès** i ké vin. « Je me demande s'il / elle viendra. » (Cyrille : 2000, 76 ; graphie adaptée)

Les interrogations partielles directe et indirecte se construisent également de manière parallèle avec *sa ki* ou *ka*.

- (25) (a) **Ki** sa i fè ?
 (b) **Ka** i fè? « Qu'est-ce qu'il a fait ? » (exemples construits)²²
- (26) (a) An ka mandé-mwen **ki** sa i fè.
 (b) An ka mandé-mwen **ka**'y fè. « Je me demande ce qu'il a fait. » (exemples construits)

	français standard		français parlé en Guadeloupe		créole guadeloupéen	
	directe	indirecte	directe	indirecte	directe	indirecte
Interrogation totale	intonation	si	intonation	si	intonation	si
	est-ce que		est-ce que		...on	
	inversion		(inversion)		es	
Interrogation partielle	qu'est-ce que	ce que	qu'est-ce que	ce que	ka	
				qu'est-ce que		
				'in situ'		

Tableau 5 : Types d'interrogation directe et indirecte en français et en créole

Les subordonnées sans subordonnant se rencontrent également dans les français d'autres îles créolophones, notamment en Haïti :

- (27) (a) Le Directeur de l'Institut m'a dit Ø j'ai beaucoup de chances.
 (b) Elle m'a dit Ø sa mère était malade.
 (c) Il paraît Ø il n'y a personne.
 (d) Moi, je trouve Ø c'est bon.
 (e) Plus tard quand tu verras ces marques, tu te rappelleras Ø c'est pour ton bien que tu les as reçues.
 (français d'Haïti, Pompilus : 1961, 114s.)

Pour ce qui est des interrogations indirectes, Pompilus (1961) cite plusieurs exemples d'inversion, dont deux sont reproduits sous (28) :

- (28) (a) Je vous dirai tout à l'heure pourquoi **veut-on** qu'il soit jugé
 (b) Il doit nous dire comment s'y **est-il** pris pour connaître l'opinion du peuple (français d'Haïti, Pompilus : 1961, 121)

À la Réunion, on trouve des interrogatives indirectes en *est-ce qui / que* (cf. ex. (29a)) et 'in situ' (cf. ex. (29b-d)) :

- (29) (a) alors je me demande **qu'est-ce qui** se passe (201)
 (b) elle connaît [« sait »] **elle veut quoi** (200)
 (c) je comprends plus trop **c'est quand** les soldes (199)
 (d) histoire de savoir **c'était qui** les trois boss de ce soir : [...] (199) (français de la Réunion, Ledegen : 2007, 199ss.)

Les subordonnées sans subordonnant se trouvent cependant non seulement dans des français régionaux (dialectes tertiaires) avec un substrat créole, mais aussi dans de nombreuses variétés non-hexagonales du français issues directement du français colonial (dialectes secondaires) :

- (30) (a) L'plus vieux 'l a vu Ø i' pouvait pas avouère la couronne d'autre magnière. (français de Vieille Mine / Missouri, Etats-Unis, Valdman : 2007, 69)
 (b) voulais pas Ø le monde save j'étais après cuire des nutria (français cadien, Stäbler : 1995, 163)
 (c) on comprend **qu'est-ce qu'**i veulent (français du Massachusetts, Szlezák : à paraître, 42)
 (d) Il y en a qui savent pas **c'est quoi** (français québécois, Lefebvre / Maisonnette : 1982, 190)

Mais ici également, les contextes dépassent ceux du français de la Guadeloupe. La conjonction *que* peut notamment manquer après le verbe *falloir* :

- (31) (a) I' fallait Ø i' sarrête, l'vieux (français de Vieille Mine, Valdman : 2007, 69)
 (b) il a fallu Ø il va à l'hôpital pour une semaine (français cadien, Stäbler : 1995, 161)

Les colons de l'Amérique du Nord et des îles créolophones étant issus des mêmes régions de France, on est amené à chercher une explication de ce phénomène dans leurs variétés d'origine : s'agirait-il éventuellement d'un archaïsme ou d'un dialectalisme ?

Pour l'ancien français, il est en effet bien connu que la conjonction de subordination peut être absente :

- (32) (a) E or sai ben n'avons guaires a vivre « Et je sais bien **que** nous n'avons plus beaucoup de temps à vivre » (*Chanson de Roland*, 1923 ; cité d'après Glikman : 2006)
 (b) Tresbien revoudroie / Vostre amors fust moie « je voudrais **que** votre amour fût de nouveau le mien. » (*Colin Muset*, VII ; cité d'après Grevisse : 1993, §1069 c, remarque 2)
 (c) Je vos plevis, tuz sont jugez a mort « Je vous promets, ils sont tous condamnés à mort » (*Chanson de Roland*, 1058 ; cité d'après Glikman : 2006)

Cela arrive notamment après les verbes de parole et de cognition (cf. ex. (32a)), comme en français guadeloupéen, mais – contrairement à ce dernier – surtout après les verbes déclenchant le subjonctif (cf. ex. (32b-c)), c'est-à-dire que :

²² Les exemples (25) et (26) ont été construits par deux créolistes guadeloupéens, Hector Deglas et Hector Pouillet (commentaire personnel), afin d'illustrer sur la base d'un matériau comparable les différents types de constructions.

Quand le caractère subordonné de la proposition qu'il introduit est suffisamment signifié par d'autres moyens, le subordonnant peut être effacé. (Buridant : 2000, 571)²³

Beaucoup de traits communs des dialectes secondaires et du créole proviennent aussi du français dit *populaire* ou tout simplement de la langue parlée, dont on connaît bien la préférence pour les structures agrégatives (cf. Raible : 1992), notamment pour le discours direct, qui ramène l'événement rapporté au moment de l'énonciation et qui rend le récit plus vif (cf. Koch / Oesterreicher : 1990). On y retrouve ainsi des discours indirects sans *que* (cf. ex. (33)) et des interrogations indirectes avec le morphème interrogatif de l'interrogation directe (cf. ex. (34)) :

- (33) (a) il a dit Ø i viendrait. (Bauche : 1920, 123)
 (b) il m'a dit Ø il va venir (Gadet : 1987, 87)
- (34) (a) je sais pas **qu'est-ce qu'il** veut (Gadet : 1987, 100)
 (b) il demande **qu'est-ce qu'il** doit faire (CORPAIX, Defrancq : 2000, 135)
 (c) Je voudrais savoir **qui est-ce qui** a, qui a, qui a eu l'idée de ce procédé.
 (CORPAIX, Defrancq : 2000, 135)

En outre, il y a des cas où l'interrogation indirecte suit l'ordre des mots de son pendant direct, soit celui de l'interrogation par intonation (interrogation indirecte 'in situ' ; cf. ex. (35)), soit celui de l'interrogation par inversion²⁴ (cf. ex. (36)) :

- (35) on sait pas **c'est qui** qui l'a fait (Gadet : 1987, 100)
 (36) explique-moi **où est-il** (Gadet : 1987, 100)

Mais encore une fois, les absences de subordonnant se trouvent non seulement dans les contextes repérés en Guadeloupe, mais aussi après les verbes de nécessité ou de volition :

- (37) (a) faut Ø je m'en alle ? (Bauche : 1920, 123)
 (b) tu veux Ø je vienne ? (Bauche : 1920, 123)
 (c) moi j'accepterai pas Ø mon petit frère il fume (Gadet : 1997, 96)

Il reste à clarifier si ces constructions sont marquées dans la dimension diastratique ou diaphasique (le terme de *français populaire* étant assez vague et semblant inclure les deux dimensions) ou bien s'il s'agit tout simplement d'un phénomène de la langue parlée. Pour les interrogatives indirectes, les avis divergent : Lefebvre / Maisonneuve (1982) suggèrent (pour Montréal) qu'elles sont marquées comme diastratiquement et diaphasiquement basses, Riegel / Pellat / Rioul (2001) les considèrent comme « familières » ; par contre, selon Blanche-Benveniste (1997), c'est tout simplement du « français parlé ».

Reste à mentionner que les conjonctions sont acquises tardivement par l'enfant. Quand les premières subordonnées apparaissent à l'âge de deux ans et demi environ, elles ne contiennent pas encore de subordonnant (cf. Kielhöfer : 1997). On note cepen-

23 Contrairement à certains qui ramènent ces constructions à l'influence de la langue parlée sur une langue populaire encore peu élaborée, Stempel (1964) souligne l'impact du genre littéraire : les subordonnées sans subordonnant se retrouvent en effet surtout dans les épopées en vers et presque pas dans la prose. En ce qui concerne l'interrogation indirecte, il faut savoir que la construction avec *est-ce que* appartenait jusqu'au XVIII^e siècle au bon usage (cf. Grevisse : 1993).

24 Gadet (1987) note que l'inversion est prononcée dans les interrogatives indirectes même par des locuteurs qui ne la produisent jamais dans les interrogations directes.

dant que les exemples sous (38) ne pourraient pas être réalisés tels quels en français de la Guadeloupe. Dans (38a), *si* ne serait pas omis, mais remplacé par le morphème de l'interrogation directe *est-ce que* (cf. section 2), dans (38b) l'absence de *que* ne serait pas possible (cf. section 3).

- (38) (a) veux voir Ø il pleut « je veux voir s'il pleut » (Kielhöfer : 1997, 100)
 (b) il faut Ø fasse pipi « il faut **que** je fasse pipi » (Kielhöfer : 1997, 100)

5. Conclusion

L'analyse montre qu'il est, comme pour beaucoup d'autres caractéristiques du français guadeloupéen (cf. Pustka : 2007), très difficile de décider s'il s'agit dans le cas de la subordonnée sans subordonnant d'un créolisme ou non. Tout d'abord, nous avons pu vérifier qu'il existe en effet des structures parallèles en créole et en français guadeloupéen, et ce pour les complétives déclaratives de même que pour les interrogations, totales autant que partielles. Le fait qu'on les retrouve aussi dans des variétés de français non influencées par un créole (dialectes secondaires en Amérique du Nord, ancien français, français populaire, français parlé parisien, etc.) pourrait cependant amener le lecteur à conclure précipitamment qu'il n'en est rien d'une influence du créole. Or, les créoles doivent une grande partie de leurs particularités aux variétés non-standard de leur langue lexicatrice ; il est donc tout à fait évident qu'une bonne partie des interférences du créole en français ne sont pas des traits exclusifs du créole. Toutefois, il faudrait aussi reconnaître qu'on note beaucoup de pseudo-créolismes dans les territoires créolophones :

En zone franco-créolophone s'atteste une tendance générale – auprès des locuteurs bilingues et des enseignants – qui est de considérer toute variation linguistique en français parlé comme une réalisation 'fautive' eu égard à la norme du français standard écrit et de l'attribuer à une interférence avec le créole. (Ledegen : 2007, 193)

L'argument décisif contre la thèse du créolisme est néanmoins qu'il n'y a pas de différence significative parmi les Guadeloupéens entre les locuteurs L1 et L2 du français (comme pour beaucoup d'autres créolismes syntaxiques). De plus, on note des différences de détail entre le créole et le français : en créole guadeloupéen, l'absence de subordonnant s'observe en effet non seulement après les verbes du dire et du savoir (comme en français guadeloupéen), mais également après les verbes de nécessité, de volition et de persuasion.

6. Références bibliographiques

- Abecassis, M. et al. (éds. 2007), *Le français parlé au XXI^e siècle*, 1, Paris.
 Andersen, H. L. (1993), « Les complétives non introduites en français parlé », *Travaux linguistiques du Cerlico*, 6, 5-14.
 Andersen, H. L. (1996), « Verbes parenthétiques comme marqueurs discursifs », dans : Muller, C. (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique*, Tübingen, 307-315.

- Andersen, H. L. (2000), « Discours rapporté en français parlé : rection du verbe de citation et éléments délimitant la citation directe », dans : Andersen, H. L. / A. B. Hansen (éds.), *Actes du colloque Français parlé – Corpus et résultats. Études Romanes*, Université de Copenhague, 143-155.
- Bauche, H. (1920), *Le français populaire*, Paris.
- Blanche-Benveniste, C. (1997), *Approches de la langue parlée en français*, Gap.
- Blanche-Benveniste, C. (2000), *Approches de la langue parlée en français*, Paris.
- Brasseur, P. (1997), « Créoles à base lexicale française et français marginaux d'Amérique du Nord : quelques points de comparaison », dans : Hazaël-Massieux, M.-C. / D. de Robillard (éds.), *Contacts de langues, contacts de cultures, créolisation*, Paris, 141-166.
- Buridant, C. (2000), *Grammaire nouvelle de l'Ancien Français*, Paris.
- Cyrille, O. E. (2000), « Minimalisme et interrogation totale en créole guadeloupéen », *Études créoles*, 23/1, 73-87.
- Damoiseau, R. (1999), *Éléments de grammaire comparée Français – Créole Martiniquais*, Matoury.
- Defrancq, B. (2000), « Un aspect de la subordination en français parlé : l'interrogation indirecte », dans : Andersen, H. L. / A. B. Hansen (éds.), *Le français parlé*, Copenhague, 131-142.
- Durand, J. / B. Laks / C. Lyche (2002), « La Phonologie du français contemporain : usages, variétés et structure », dans : Pusch, C. / W. Raible (éds.), *Romanistische Korpuslinguistik. Korpora und gesprochene Sprache*, Tübingen, 93-106.
- Durand, J. / B. Laks / C. Lyche (2005), « Un corpus numérisé pour la phonologie du français », dans : Williams, G. (éd.), *La linguistique de corpus*, Rennes, 205-217.
- Eisenberg, P. (2004), *Grundriß der deutschen Grammatik, 2 : Der Satz*, Stuttgart / Weimar.
- Gadet, F. (1987), *Le français populaire*, Paris.
- Gadet, F. (1997), *Le français ordinaire*, Paris.
- Glikman, J. (2006), « Les propositions subordonnées sans mot subordonnant, étude diachronique », dans : *Publication des actes du séminaire thématique de formation doctorale de sciences du langage du vendredi 5 mai 2006. Syntaxe*. (<http://www.u-paris10.fr>)
- Grevisse, M. (1993), *Le bon usage*, Paris.
- Heger, K. (1976 [1971]), *Monem, Wort, Satz und Text*, Tübingen.
- Holm, J. / P. Patrick (éds. 2007), *Comparative Creole Syntax*, Battlebridge.
- Kielhöfer, B. (1997), *Französische Kindersprache*, Tübingen.
- Koch, P. / W. Oesterreicher (1990), *Gesprochene Sprache in der Romania : Französisch, Italienisch, Spanisch*, Tübingen.
- Ledegen, G. (2007), « L'interrogative indirecte *in situ* à la Réunion : elle connaît elle veut quoi », dans : Abecassis, M. *et al.* (éds.), 179-201.
- Lefebvre, C. / H. Maisonneuve (1982), « La compétence des adolescents du Centre-Sud : les structures complexes », dans : Lefebvre, C. (éd.), *La syntaxe comparée du français standard et populaire : approches formelle et fonctionnelle*, 1, Québec, 171-206.
- Ludwig, R. (1996), *Kreolsprachen zwischen Mündlichkeit und Schriftlichkeit*, Tübingen.
- Ludwig, R. / Telchid, S. / Bruneau-Ludwig, F. (2001), *Corpus créole. Textes oraux dominicains, guadeloupéens, guyanais, haïtiens, mauriciens et seychellois : enregistrements, transcriptions et traductions*, Hambourg.
- Mazama, A. (1997), *Langue et identité en Guadeloupe : une perspective afrocentrique*, Pointe-à-Pitre.
- Oliel, J. (1979), *Le Bilinguisme franco-créole ou la difficulté d'enseigner le français en milieu créolophone*, Pointe-à-Pitre.
- Pompilus, P. (1961), *La langue française en Haïti*, Paris.
- Pustka, E. (2007), *Phonologie et variétés en contact. Aveyronnais et Guadeloupéens à Paris*, Tübingen.
- Raible, W. (1992), *Junktion. Eine Dimension der Sprache und ihre Realisierungsformen zwischen Aggregation und Integration*, Heidelberg.

- Reutner, U. (2005), *Sprache und Identität einer postkolonialen Gesellschaft im Zeitalter der Globalisierung. Eine Studie zu den französischen Antillen Guadeloupe und Martinique*, Hamburg.
- Riegel, M. / J.-C. Pellat / R. Rioul (2001), *Grammaire méthodique du français*, Paris.
- Stäbler, C. K. (1995), *Entwicklung mündlicher romanischer Syntax. Das français 'cadien' in Louisiana*, Tübingen.
- Stempel, W.-D. (1964), *Untersuchungen zur Satzverknüpfung im Altfranzösischen*, Braunschweig.
- Szlezák, E. (à paraître), « La langue elle part avec les gens » – *Franco-Americans in Massachusetts*, Tübingen.
- Valdmann, A. (2007), « Variation et élaboration de normes pour la revitalisation des français endogènes en Amérique du Nord hors Québec », dans : Abecassis, M. *et al.* (éds.), 59-82.